

Interpellation présentée par le député :
M. Antoine Droin

Date de dépôt : 16 décembre 2010

Interpellation urgente écrite **Loi sur la circulation routière: la Police est-elle au-dessus de la loi ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il suffit de sortir de chez soi pour constater journallement des infractions à la circulation. Ceci est plus grave quand journallement aussi nous constatons que la police, au mépris parfois de la plus élémentaire sécurité des autres usagers de la voie publique, bafoue délibérément les règles de la circulation alors que rien ne l'y oblige n'étant même pas en intervention d'urgence.

Sans interdit, voie des transports publics, « tournés sur route », dépassements téméraires, vitesse particulièrement exagérée dans les zones 30 km heure, pa rcage sur les pistes cy clables, etc. ne sont que quelques infractions constatées régulièrement.

Il est donc grand temps que la police montre l'exemple en la matière et cesse les incivilités même et aussi en situation d'urgence s'il elle entend elle-même être respectée.

Ma question est donc la suivante :

Quelles sont les consi gnes en la matière données à la police e t comment le département fera-t-il respecter le code de la route à ceux-l à même qui sont censés en contrôler l'application ?